

## EXTRAIT du REGISTRE des Délibérations du Conseil Municipal

**OBJET :** Autorisation de mandatement - Factures STI refacturation des taxes pour la période du 01/10/2013 au 30/06/2014

Séance du 31 juillet 2018

L'an deux mille dix-huit, le trente-et-un juillet à vingt heures douze, le Conseil Municipal d'Hauteville-Lompnes, dûment convoqué le vingt-quatre juillet deux mille dix-huit, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Bernard ARGENTI, Maire.

**Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 27**

**Membres présents : 15**

Ms ARGENTI Bernard, BLEIN Jean, BOURGEOIS Didier, CHAPUIS Gérard, FERRARI Jean, PESENTI Philippe, PIFFADY Philippe, RABUT Jacques, RODRIGUEZ-CERVILLA José, ZANI Guy.

Mmes BOURDONCLE Annie, CARRARA Carole, PALAZZI-ZANI Nelly, ROSIER Nicole, TRAINI Marie.

**Membres absents excusés : 3**

Mmes JOLY Fabienne, MACHON Annie (représentée par M. BOURGEOIS Didier), MASNADA Isabelle (représentée par Mme BOURDONCLE Annie).

**Membres absents : 9**

Ms CHARVOLIN Roch, HARNAL Sébastien, RENAUD Jean-Xavier, SAVEY Didier.

Mmes BARDON Fabienne, CHENET Valérie, LETRAY Marie-Odile, ROTARU Maria, TREUVELOT Catherine.

**Secrétaire de séance :** Madame PALAZZI-ZANI Nelly.

**Soit :** 15 présents, 2 pouvoirs.

Monsieur le Maire présente au conseil municipal la facture n°11803007 d'un montant de 4 208,70 € TTC de la Société STI concernant la refacturation des taxes pour le fonctionnement de la Chaufferie au budget de la régie des énergies pour la période du 1<sup>er</sup> octobre 2013 au 30 juin 2014 (budget de la régie des énergies).

Il explique que :

- Le calcul de la refacturation des taxes sur la période du 1<sup>er</sup> octobre 2013 au 30 juin 2014 est extrêmement complexe à postériori,
- cette facture finale a été reçue en mairie le 12 mars 2018,
- cette facture est due contractuellement mais la trésorerie a rejeté son mandatement car la période concernée est frappée de prescription quadriennale,
- la volonté municipale est d'honorer cette dette malgré la difficulté comptable.

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- DECIDE d'honorer cette facture portant sur la période du 1<sup>er</sup> octobre 2013 au 30 juin 2014,
- AUTORISE Monsieur le Maire à procéder au mandatement de la facture n°11803007 d'un montant de 4 208,70 € TTC de la Société STI,
- DONNE POUVOIR au Maire pour l'exécution de la présente délibération.

AINSI FAIT ET DELIBERE, LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS, TOUS LES MEMBRES PRESENTS ONT SIGNE AU REGISTRE.

Copie certifiée conforme au registre des délibérations.

Le Maire, Bernard ARGENTI

